



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MERCREDI 5 SEPTEMBRE 2018 A 18H30**

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 5 septembre, le conseil municipal dûment convoqué en date du 31 août 2018, s'est réuni à 18 heures 30 en mairie, sous la présidence de Monsieur Maryannick GARIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 14

Etaient présents : Mr Maryannick GARIN, Mr Pierre ARMAND, Mr Gilles BERGES, Mr Charles SAVEL, Mme Sylvie ALDEGUER, Mr David BES, Mr Pierre HELSLOOT, Mme Dylette THILL, Mr Alain DEWAEGHEMAECKER, Mr Alain DIDIER, Mr Olivier MAVIEL,

Absents excusés : Mme Claire ETUY RIBOULEAU, Mr Jacques TASSI, Mme Sabine BARRAS

Procurations : Mme Claire ETUY RIBOULEAU à Gilles BERGES, Mme Sabine BARRAS à Mme Sylvie ALDEGUER, Mr Jacques TASSI à Mr Maryannick GARIN

Secrétaire de séance : Mr Pierre ARMAND

### **CESSION GRATUITE PAR MME SALVADOR**

Monsieur le Maire a rencontré Madame Martine SALVADOR. Afin de finaliser dans le domaine communal le chemin impasse du Pivert, elle accepte de céder gratuitement la parcelle K 256 d'une surface de 223 m<sup>2</sup> à la commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'elle est située entre 2 parcelles communales. Dans ce cadre, un document d'arpentage a été établi sur la parcelle K 256. Cette cession est approuvée et les frais d'acte notarié seront intégralement à la charge de la commune.

### **CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES**

Compte tenu du départ de l'agent en contrat emploi avenir et vu l'accroissement d'activité au service technique, Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Intitulé du poste : employé polyvalent au service technique
- Durée du contrat : 9 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 26 heures
- Rémunération : SMIC horaire

Cette proposition est unanimement acceptée. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

### **ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE DU SDED, TERRITOIRE D'ENERGIE DROME**

Depuis plusieurs années le SDED, Territoire d'énergie Drôme, s'implique aux côtés des communes drômoises pour contribuer à la maîtrise de la dépense énergétique du patrimoine bâti public (bilans énergétiques, accompagnements opérationnels, valorisation des Certificats d'Economies d'Energie). En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT. En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce dispositif, la commune s'engage à adhérer jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Energie du SDED, lui permettant d'accéder à une connaissance précise des consommations du patrimoine communal, à des conseils sur les améliorations énergétiques à réaliser et à pouvoir solliciter chaque année civile une aide financière pour ses travaux éligibles. L'adhésion s'élève à 0,20 €/hab et par an pour une commune rurale (au sens de la TCCFE) et à 0,50 €/hab et par an pour une commune urbaine.

Le conseil décide d'adhérer au service de Conseil en Energie du SDED à raison de 105,60 € par an, renouvelable chaque année civile jusqu'au 31 décembre 2020.

### **RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE PLACE CHANTEBISE ET TRAVERSEE DU VILLAGE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite rénover la place Chantebise et l'ensemble du linéaire de traversée du village (RD571) dans le cadre du projet global de mise en valeur du centre village. Un avis d'appel public à la concurrence pour ce projet a été publié le lundi 16 juillet 2018 au BOAMP (bulletin officiel des annonces des marchés publics). C'est dans ce contexte, que la commune doit réaliser le relevé topographique du périmètre d'étude. Après consultation, le conseil municipal décide de retenir l'offre de la Société SELARL GEO-VENTOUX d'un montant de 2 450,00€ HT, soit 2 940,00 € TTC.

### **AVENANT N°2 : CONVENTION DE SERVICE COMMUN – APPLICATION DU DROIT DES SOLS**

Vu la délibération en date du 11 février 2015 instaurant le service commun ADS et la délibération en date du 22 septembre 2016 approuvant l'avenant n°1 à la convention du service commune ADS.

Au vu du fonctionnement du service et du calendrier comptable s'imposant à la collectivité, le projet d'avenant n°2 prévoit des modalités de versement des collectivités bénéficiaires à l'intercommunalité actualisées ainsi qu'une clef de répartition basée sur les dossiers reçus du 1<sup>er</sup> décembre N-1 au 30 novembre N.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'approuver l'avenant n°2.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 00

Le Maire,

Maryannick GARIN



Affiché le 12 septembre 2018